

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°356

Août 2023

1. COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur, réuni le 24 juillet 2023 en visioconférence a pris les décisions suivantes :

▪ Mutations 2024

Les indemnités de formation sont basées selon l'appartenance du sportif aux listes ministérielles, elles sont consultables sur : <https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-TARIFS-2024-DES-MUTATIONS-CD24072023-20230804113526.pdf>

▪ Tarifs des droits d'engagements 2024

La grille des droits d'engagements est consultable sur :

https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-tarifs-droits-engagements-2024_1292371266.pdf

▪ Modifications des annexes au règlement intérieur

Les modifications du règlement intérieur de la FFA ont été validées :

• Annexe 7.1 - Code des régates : https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Ann-3-VNoiretRouge-Annexe_7-1-Code-des-regates_24072023-20230804111243.pdf

• Annexe 7.2 - Code des régates en mer : <https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Ann-4-VNoiretRouge-Annexe-7-2-reglement-interieur-ffa-code-regates-mer-24072023-20230804111345.pdf>

• Annexe 7.3 - Code des compétitions d'aviron indoor : https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Ann-5-VNoiretRouge-FFAviron-Annexe-7-3-Code-aviron-indoor-Revue2023_24072023-20230804111445.pdf

• Annexe 9 - Règlement des mutations : https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Ann-6-VNoiretRouge--Annexe_9-24072023-20230804111538.pdf

Vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble des textes réglementaires sur le site internet de la FFA : <https://www.ffaviron.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>

▪ Réglementation sportive 2024

Afin de permettre aux clubs de pouvoir anticiper l'organisation de la prochaine saison sportive, une version synthétique simplifiée de la réglementation sportive 2024 est consultable en ligne :

<https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Re%CC%81glementation%20sportive%202024%20v1-20230725153401.pdf>

▪ Affiliation banc fixe

Muscat Rames (Ligue Occitanie)

▪ Affiliation

Club Nautique de Castillon (Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur)